

COMMISSION CENTRALE FINANCIERE PROCES-VERBAL N°1 DU 18 OCTOBRE 2019

SAISON 2019/2020

<u>Présents</u>:

Amine HACHELAF, Président de la CCF Didier DECONNINCK, Jean-Paul DUBIER, Pierre MERCIER

<u>Excusé</u>:

Christophe DURAND

Absent:

Michel DINFAUX

Invités:

Eric TANGUY (Président), Christian ALBE (Trésorier Général), Philippe VENDRAMINI (Conseil de Surveillance)

Début de la réunion: 13h30.

La réunion a été l'occasion d'échanges avec le Président Eric TANGUY et le Trésorier Général Christian ALBE. Au cours de celle-ci, ont été abordés différents sujets, principalement l'EURO 2019 et les comptes de l'année 2019.

- EURO 2019

La situation financière de l'EURO arrêtée au 17 octobre est présentée en séance par MM TANGUY et ALBE qui communiquent les dernières informations. Le résultat billetterie est supérieur aux prévisions et les charges plutôt conformes au budget, avec même des diminutions sur le poste important que constituait la sécurité.

Les comptes ne sont pas totalement arrêtés, mais le résultat final devrait être très proche de l'équilibre, et les écritures en attente ne devraient qu'être favorables.

La CCF remercie Le Président et le Trésorier Général pour les informations communiquées et pour la transparence qui a régné tout au long de l'opération. Elle se félicite du résultat obtenu et félicite tout particulièrement le Président pour son engagement dans la réussite de cette organisation.

La CCF tient également à souligner le recours à un prestataire extérieur qui a apporté expérience et compétences, indispensables à la réussite d'une telle compétition.

Adopté par le Conseil d'Administration du 08/02/2020 Date de diffusion : 25/10/2019 (AA) puis 10/02/2020 (VD) Auteur : Amine HACHELAF

- Congrès CEV

Réalisé en parallèle de l'Euro, cette organisation a bien sûr un coût, mais celui-ci doit être considéré comme un investissement en termes de communication qui permettra d'accroître notre crédibilité auprès des instances internationales.

- Comptes de résultats FFvolley 2019

Après un travail personnel, le Trésorier Général nous a présenté un arrêté au 30 septembre et ses estimations pour la fin d'année. Ceci a été rendu possible par l'intervention de membres de la commission qui sont venus prêter main forte au service comptable en souseffectif pendant l'été.

Ce mode de fonctionnement n'est pas habituel et ne devrait pas perdurer.

Le Trésorier Général présente à la commission les différentes charges à venir jusqu'à la fin de l'année et indique qu'au vu de ce travail, le résultat final 2019 pourrait être proche de l'équilibre. Les remarques des précédents PV restent d'actualité.

- Situation du personnel comptable

Le Trésorier Général expose à la commission la situation du personnel et l'organisation comptable actuelle et son évolution à court terme.

- Travaux d'électricité

Même si de nouvelles dépenses sont à éviter, des investissements en économies d'énergie restent envisageables parce qu'à effets quasi immédiats. Nous préconisons de remplacer nos vieux radiateurs électriques par de nouveaux programmables plus économes. D'après nos estimations, leur coût serait amorti dans les mois suivant leur installation, pendant la période de chauffe.

Dématérialisation des notes de frais

Au cours de notre intervention de contrôle, nous avons constaté de nombreuses anomalies reposant essentiellement sur un non-respect de nos règlements financiers.

Le fait d'être intervenus pendant l'été sur le contrôle des notes de frais nous a aussi montré la nécessité d'agir dans ce domaine pour faire des économies de temps de traitement (50 %) à moindre coût ; l'objectif étant d'alléger considérablement le temps consacré à ces notes de frais et de permettre donc aux collaborateurs concernés de se concentrer pleinement sur leurs autres tâches.

Il s'agit là de supprimer l'étape de saisie des pièces (les pièces justificatives et les informations comptables sont saisies par les utilisateurs eux-mêmes, et de conserver le contrôle et la validation des demandes sur des documents calibrés, propres et lisibles, répondant à nos contraintes règlementaires et tarifaires.

La Commission Centrale Financière préconise que, nonobstant l'aspect purement financier (charge mensuelle et choix du moins onéreux), il est primordial que la solution permette une interactivité maximale entre les données transmises via l'application et la Comptabilité.

Fin de la réunion à 18h00.

Le Président de la CCF Amine HACHELAF